

Commune de Lucéram



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 Janvier 2023 à 18 h 30

Présents : Michel Calmet Maire, Christiane Ricort, Jean-Louis Dalloni, Michèle Barnoin, Pierre Marseille, Adjoint, Richard Fonti, Louis Fadas, Josiane Cordier, Didier Lambert, Evelyne Brisson, Séverine Canino, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Audrey Varro par Jean-Louis Dalloni, Nathalie Chiavarino par Michèle Barnoin, Pierre Natali par Michel Calmet.

Absent non représenté : Jean-Pierre Prioris.

Président de séance : le Maire, Michel Calmet.

Secrétaire de séance : Mme Christiane Ricort 1^{er} Adjoint au Maire.

Quorum : L'article L. 2121-17 du CGCT indique que le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. La majorité est atteinte si le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice.

Membres en exercice	= 15
Quorum	= 8

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 30.

Conformément à l'article L 2121.5 du CGCT, le procès-verbal de la séance précédente est arrêté avant d'aborder l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Indemnités pour un jeune en mission SNU
2. Virements de crédits sur le budget communal → Décision modificative n°7
3. Autorisation au Maire pour mandater les dépenses d'investissement
4. Questions diverses

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Avant d'aborder les questions de l'ordre du jour, conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020, portant délégation au Maire pour la durée de son mandat, le Maire rend compte de ses décisions prises depuis la séance du Conseil Municipal précédent :

DECISION	OBJET	DEPENSES	RECETTES
Le 06/01/2023	Signature d'un marché de fournitures - à bons de commande avec Vésubia Bois Energie pour l'approvisionnement en bois déchiqueté de la chaufferie bois de Lucéram durée 1 an - renouvelable 2 fois	144 € ht la tonne	

1. Indemnités pour un jeune en mission SNU

Le Maire expose que la collectivité a accueilli pendant toute la période du circuit des crèches, en stage non rémunéré, le jeune Nicolas Rodrigues, lycéen à Dom Bosco en classe de seconde, pour une mission d'intérêt général effectuée dans le cadre de son Service National Universel.

Nicolas qui est âgé de 15 ans, a présenté spontanément sa demande, animé par la volonté de se rendre utile à son village.

Loetitia Deffrasnes Garde-Champêtre Chef de la Commune, a accepté de l'encadrer durant 84 heures, du 3 Décembre 2022 au 8 Janvier 2023, en renfort des équipes logistiques du circuit des crèches.

Cette dernière a dressé un retour d'expérience très positif sur cette collaboration, en soulignant l'investissement et l'esprit d'équipe de ce jeune garçon

Elle a apprécié sa motivation et sa grande disponibilité, pour aider à l'organisation de l'évènement et se rendre utile sur le terrain en toutes circonstances.

Le Maire félicite sa bonne mentalité et souhaite encourager ce type d'initiative.

Il propose de récompenser son travail et son bon comportement, en lui allouant une indemnité financière de 300 Euros.

Accord à l'unanimité → DELIBERATION 214

2. Virements de crédits sur le budget communal

Le Maire expose qu'il est nécessaire d'opérer des modifications au budget « Commune », en procédant à des virements de crédits et opérations d'ordres, selon les éléments suivants :

Décision modificative N°7

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6188	700.00 €	
Total D 011 : charges à caractère général	700.00 €	
D 6688 : Autres		700.00 €
Total D 66 : charges financières		700.00 €

Accord à l'unanimité → DELIBERATION 215

3. Autorisation au Maire pour mandater les dépenses d'investissement

Le Maire rappelle que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence de l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables, de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2023 de la Commune et du budget de l'eau et de l'assainissement de Lucéram, étant entendu que l'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Il présente deux tableaux de calculs pour chacun des budgets concernés.

Pour le budget de la Commune, les calculs sont les suivants :

Opérations	Article/chapitre	Crédits votés au BP 2022	Crédits pouvant être ouverts
Sans opération	2313/23	96 930.76 €	24 232.69 €
Opération d'équipement N° 310 (projet 3 en 1)	2313/23	795 920.49 €	198 980.12 €
Opération d'équipement N° 318 (vidéo surveillance)	2315/23	8 722.80 €	2 180.70 €
Opération d'équipement N° 321 (tx sylvicoles)	2117/21	6 000.00 €	1 500 €
Opération d'équipement N° 326 (équipement 3 en 1)	2188/21	4 000.00 €	1 000 €
Opération d'équipement N° 327 (diagnostic patrimoine)	2031/20	50 000.00 €	12 500 €
Opération d'équipement N° 329 (aménagement morga)	2188/21	15 000.00 €	3 750 €
	2315/23	15 000.00 €	3 750 €
	Total	30 000.00 €	7 500 €
Opération d'équipement N° 331 (caveaux et jardin souvenir)	21316/21	157 736.00 €	39 434 €
Opération d'équipement N° 332 (acquisition marmottes et travaux)	2313/23	250 000.00 €	62 500 €
Opération d'équipement N° 335 (acquisition et maison baous)	21318/21	21 600.00 €	5 400 €
	2313/23	127 845.27 €	31 961.32 €
	Total	149 445.27 €	37 361.32 €
Opération d'équipement N° 336 (études développement Peira-Cava)	2031/20	60 000.00 €	15 000 €
Opération d'équipement N° 337 (chaufferie école)	2313/23	60 000.00 €	15 000 €
Opération d'équipement N° 338 (travaux capucines)	2313/23	350 000.00 €	87 500 €
Opération d'équipement N° 339 (voirie 2022-2023)	2315/23	225 000.00 €	56 250 €

Opération d'équipement N° 340 (sécurisation route des mounts)	2031/20	8 784.00 €	2 196 €
	2315/23	168 000.00 €	42 000 €
	Total	176 784.00 €	44 196 €
Opération d'équipement N° 341 (aménagement champ de tir)	2315/23	4 277.20 €	1069.30 €
Opération d'équipement N° 342 (matériel et équipement sécurité)	21568/21	15 000.00 €	3 750 €
Opération d'équipement N° 343 (parc aventure)	2313/23	30 000.00 €	7 500 €
Opération d'équipement N° 72 (bâtiments communaux)	2313/23	62 857.11 €	15 714.28 €
Opération d'équipement N° 73 (voirie)	2315/23	72 408.00 €	18 102 €
Opération d'équipement N° 81 (matériel)	21568/21	5 000.00 €	1 250 €
	21578/21	20 000.00 €	5 000 €
	2183/21	10 037.73 €	2 509.43 €
	2184/21	1 065.10 €	266.28 €
	2188/21	47 582.54 €	11 895.64 €
	Total	83 685.37 €	20 921.34 €
Total		2 688 767 €	672 191.75 €

Pour le budget de l'eau et de l'assainissement de Lucéram, les calculs sont les suivants :

Opérations	Article/chapitre	Crédits votés au BP 2022	Crédits pouvant être ouverts
Sans opération	2315/23	117 412.36 €	29 353.09 €
Opération d'équipement N° 204	203/20	11 505.00 €	2 876.25 €
	2315/23	40 000.00 €	10 000.00 €
	Total	51 505.00 €	12 876.25 €
Opération d'équipement N° 217	2315/23	10 000.00 €	2 500 €
Opération d'équipement N° 260	2315/23	10 000.00 €	2 500 €
Opération d'équipement N° 272	2315/23	24 000.00 €	6 000 €
Total		212 917,36 €	53 229.34 €

Accord à l'unanimité → DELIBERATION 216

L'ordre du jour est épuisé à 19 h 05.

4. Questions diverses

♦ 1). Interventions des élus / Informations

✓ Points abordés par Monsieur Pierre Marseille

- Panneau commémoratif des combats de l'Authion de Juin 1940
 - ✓ Pose d'un panneau au champ de luge de Peïra Cava par la « Fédération des soldats de montagne ». Ce dispositif, à portée pédagogique, touristique et historique, s'inscrit dans le programme des « *Chemins de Mémoire* », mené à l'initiative du Ministère des Armées, en collaboration avec le Département des Alpes Maritimes.
- Formation BAFA proposée par la CCPP
 - ✓ Information diffusée sur le Faceook de la Commune – nombre de places limitées – date limite d'inscription : 10/02/2023
- Théâtre
 - ✓ Spectacle : sketches de Raymond Devos, samedi 28 Janvier à 20 h 30, salle Joe Dassin

✓ Points abordés par Madame Christiane Ricort

- Patrimoine religieux
 - ✓ La consultation, lancée pour une étude diagnostic préalable sur la restauration de l'Eglise, de la Chapelle St Pierre et de la Chapelle Saint Grat, a déplacé de nombreux architectes, très motivés par le projet.
Le délai de remise des offres fixé au 17 février ; elles seront ouvertes et examinées avec le concours de la DRAC.

✓ Points abordés par Monsieur Michel Calmet

- Histoire et Culture
 - ✓ Monsieur Claude Salici a offert à la médiathèque de la Commune un très bel ouvrage sur ses 5 années de travail et de recherche, sur le site de la Plastra.

✓ Points abordés par Monsieur Jean-Louis Dalloni

Ce dernier informe ses collègues des réunions auxquelles lui et Monsieur Didier Lambert ont participé, sur les thèmes suivants :

- Gestion de l'eau
 - ✓ Echanges avec la Préfecture et le Département. Point sur les aides accordées aux communes, sur les politiques de protection de ressources, les économies etc...
- Risques naturels
 - ✓ Echanges avec les institutions sur la problématique « des élus face au risque d'incendie » ; la mise en œuvre d'exercices pratiques a été souhaitée par les élus lucéramois, afin de mieux se préparer au risque et d'être réactifs en cas de catastrophe.

- **Respect des OLD** (obligations légales de débroussaillage)
 - ✓ L'Etat se montre très sévère envers les propriétaires défaillants ; des amendes lourdes sont prévues en cas de manquement. Monsieur Dalloni propose de faire mener auprès des intéressés, des actions de sensibilisation préventives par l'Onf, avant ces démarches lourdes et pénalisantes.
- ✓ **Points abordés par Monsieur Didier Lambert**
 - **Gestion du Parc Aventure de Peira Cava (DSP)**
 - ✓ Monsieur Lambert invite ses collègues à prendre connaissance des documents importants qui ont été envoyés avec la convocation pour la prochaine séance du 10 Février, au cours de laquelle ils devront choisir le prochain gestionnaire du parc.

♦ 2). Interventions du public

- ✓ *Madame Olivia Rodrigues remercie la collectivité de l'accueil fait à son fils Nicolas, en mission SNU, pendant le circuit des crèches et déclare que ce dernier a pris beaucoup de plaisir à travailler pour son village.*

Le Président de Séance
Michel Calmet



La Secrétaire de Séance
Christiane Ricort

